



Bientôt les jours heureux

Suite à la demande de notre organisation, un **CHSCT « dé-confinement »** a été programmé avec l'administration en date du 06 mai. Nous avons demandé la convocation de cette instance car **il est important que toutes les garanties soient prises pour protéger les agents présents sur site et leurs familles lorsqu'ils réintégreront leur domicile.**

Nous attendons plus qu'une simple présentation du plan de l'administration, mais la **mise au point collective de protocoles constituant le document de référence indispensable** auxquels chacun, agents et encadrants, pourra se reporter pour travailler en sécurité.

Si l'administration table sur un déconfinement le 11 mai, ce qui est conforme à l'objectif gouvernemental affiché, un éventuel report reste possible.

D'ailleurs, une doctrine dictée par la prudence se fait jour : Commencer par dé-confiner les régions les moins touchées et utiliser ce dé-confinement ciblé, pour observer le comportement de la population et analyser les données statistiques épidémiologiques.

Comme nous l'évoquions la semaine dernière, l'administration prévoit un dé-confinement très progressif et une présence limitée des agents sur site, par roulement, avec la condition impérative qu'elle soit en mesure de mettre à disposition des masques en nombre suffisant, ce qui reste incertain à l'échéance du 11 mai. Nous veillerons au respect au respect de cette condition et à la qualité des équipements de protection.

Nous avons tenté de faire préciser à l'administration l'application qui sera faite de **l'ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020** imposant la prise de congés pour les agents en ASA ou dans une situation mixte TAD et ASA, en alternance.

Le caractère punitif de ce texte interroge. Certains établissements ou certaines DRAC ont préféré déclarer tous leurs agents en TAD pour ne pas les pénaliser dans cette situation de crise sanitaire, mal gérée, dont ils ne sont en rien responsables. Lors du CHSCT ministériel l'intersyndicale, dont la FSU, a voté une motion demandant que les agents ne soient pas ponctionnés.

L'application de cette ordonnance restrictive de vos droits à congés ne peut que générer du ressentiment et de la démotivation pour les agents délestés de leurs jours de congés. De plus, la situation des agents dans une position « hybride », c'est-à-dire tous ceux qui donnent un coup de main de manière ponctuelle avec leurs outils personnels n'est pas totalement clarifiée et quelquefois pas prise en compte.

La FSU a demandé que pour plus de transparence, les tableaux établis par service soient diffusés à tous les agents concernés. La confidentialité nous a été opposée sous le prétexte de la situation des agents en maladie ordinaire et longue maladie. Il est tout à fait possible de retirer le motif de l'absence pour les quelques agents concernés, avant de diffuser le tableau. **Un peu de transparence serait bienvenue et éviterait bien des malentendus.**

Pour les agents qui ne reprendront pas le travail pour toutes sortes de raisons indépendantes de leur volonté, ils resteront en ASA ou en TAD.

A partir du 11 mai, nous maintenons notre demande de limiter la durée de la journée de travail pour les agents présents sur site afin d'alléger les contraintes liées à l'utilisation des transports en commun en mode dégradé et surtout limiter la durée du port du masque et de gants jetables qui vont se révéler inconfortables à l'usage. Nous sommes disponibles pour discuter des modalités de mise en œuvre de cette mesure avec l'administration.

Continuez à nous faire parvenir vos retours sur la manière dont vous vivez le TAD qui est une expérience nouvelle pour la plupart d'entre nous et qu'il est intéressant de partager dans ses aspects positifs ou moins positifs. De même, pour les agents en ASA ou en situation mixte qui vivent des problématiques particulières. Nous respecterons votre anonymat comme nous l'avons toujours fait.

Cette pandémie du 21ème siècle qui a déjà provoqué 21 000 décès engendrera-t-elle des changements importants de notre modèle économique mondialisé ? Va-t-elle provoquer des changements politiques profonds face à une classe politique au pouvoir totalement déconsidérée, incapable de gérer efficacement une crise sanitaire dont les conséquences auraient dû être anticipées permettant de limiter le nombre de décès et même d'éviter un confinement aussi rigoureux et économiquement désastreux par ces conséquences sur le chômage de masse à venir (10 millions de salariés en chômage partiel à ce jour) ?

Nous sommes, dans ce moment historique, confrontés à une réalité qui doit amener à une prise de conscience collective de la nécessité de l'instauration d'un autre modèle de **société plus solidaire et plus humaine.**

Nous vous espérons en bonne santé.

La section SNAC-FSU